

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE ROSCOFF

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal n°51/25

Objet : Numérotation Allée de Lenn Baol

Le Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2212-6 et L2213-1 à L2213-28,

VU les demandes des différentes administrations ainsi que celles des riverains,

ARRETE

Article 1 : La numérotation de voirie des parcelles référencées ci-dessous se fera comme suit :

N° de voirie	Réf.Cadastrale	Propriétaire
85	AD 795	CABIOCH Pierre
75	AD 796	CABIOCH Julie

Article 2 : Les plaques numérotées seront remises par la Police Municipale aux propriétaires qui se chargeront de la mise en place.

Article 3 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
présent arrêté a été
Publié à la Mairie,
Le 25 Mars 2025
La Maire,

Roscoff, le 25 Mars 2025
La Maire,

